



**SEINE
GRANDS
LACS**
Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services

Hélène ROUQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

OBJET :
DÉLIBÉRATION
DONNANT ACTE AU
PRÉSIDENT DE SA
COMMUNICATION
RELATIVE À
L'ÉLABORATION DU
DOSSIER DE
CANDIDATURE DU PAPI
D'INTENTION DU BASSIN
DE L'YONNE

Nombre des membres
composant le Comité
syndical 27
En exercice..... 26
Présents à la
Séance 7
Représentés
par mandat 7
Absents 12

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Étaient absents excusés :

M. AURIACOMBE

Mme BROSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/22

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : DÉLIBÉRATION DONNANT ACTE AU PRÉSIDENT DE SA
COMMUNICATION RELATIVE À L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE
CANDIDATURE DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN DE L'YONNE**

Le Comité syndical,

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/73 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : Prend acte de la communication mentionnée en objet.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

